

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 19/06/2023

**Délibération n° 2023-033
Séance du 13 juin 2023**

Dissolution du syndicat mixte ouvert
« Forum métropolitain du Grand Paris »

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Comptable M4,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2022, portant règlement du Budget Primitif 2022 du Budget Principal du « Forum métropolitain du Grand Paris »,

Vu la décision modificative 2022, adoptée par le comité syndical du « Forum métropolitain du Grand Paris » le 1^{er} décembre 2022,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2022, portant dissolution du syndicat mixte ouvert « Forum métropolitain du Grand Paris »,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} juin 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande de bien vouloir prendre acte de la dissolution du syndicat mixte ouvert « Forum métropolitain du Grand Paris »,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Prend acte des opérations comptables consécutives au transfert universel de patrimoine suite à la dissolution du syndicat mixte ouvert « Forum métropolitain du Grand Paris ».

Article 2 : Dit que l'intégration dans les comptes du SIAAP de la quote-part d'actif et de passif lui revenant sera faite par certificats administratifs (opérations d'ordre non budgétaires).

Le Président


François-Marie DIDIER